

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 décembre 2024

DIVERSES DISPOSITIONS D’ADAPTATION AU DROIT DE L’UNION EUROPÉENNE EN
MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, ENVIRONNEMENTALE, ÉNERGÉTIQUE, DE
TRANSPORT, DE SANTÉ ET DE CIRCULATION DES PERSONNES - (N° 631)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 142

présenté par
M. Gosselin

ARTICLE 42

À la dernière phrase de l’alinéa 6, supprimer les mots :

« la limite de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

rédactionnel